

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 116 459 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
18.07.2001 Bulletin 2001/29

(51) Int Cl.⁷: **A47C 27/00**

(21) Numéro de dépôt: **01400081.4**

(22) Date de dépôt: **12.01.2001**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **12.01.2000 FR 0000323**

(71) Demandeur: **Slumberland France
78181 Saint Quentin en Yvelines Cedex (FR)**
(72) Inventeur: **Vray, Michel Jean Paul
95290 l'Isle Adam (FR)**
(74) Mandataire: **Bloch, Gérard
2, square de l'Avenue du Bois
75116 Paris (FR)**

(54) Matelas à plate-bande latérale d'aération

(57) Matelas avec deux plateaux inférieur (2) et supérieur (3) réunis par une plate-bande latérale périphérique (4) pourvue de moyens d'aération, caractérisé par

le fait que la plate-bande (4), dans toute sa longueur périphérique et au moins sur une portion de sa hauteur, comporte un bandeau de tissu microporeux d'aération.

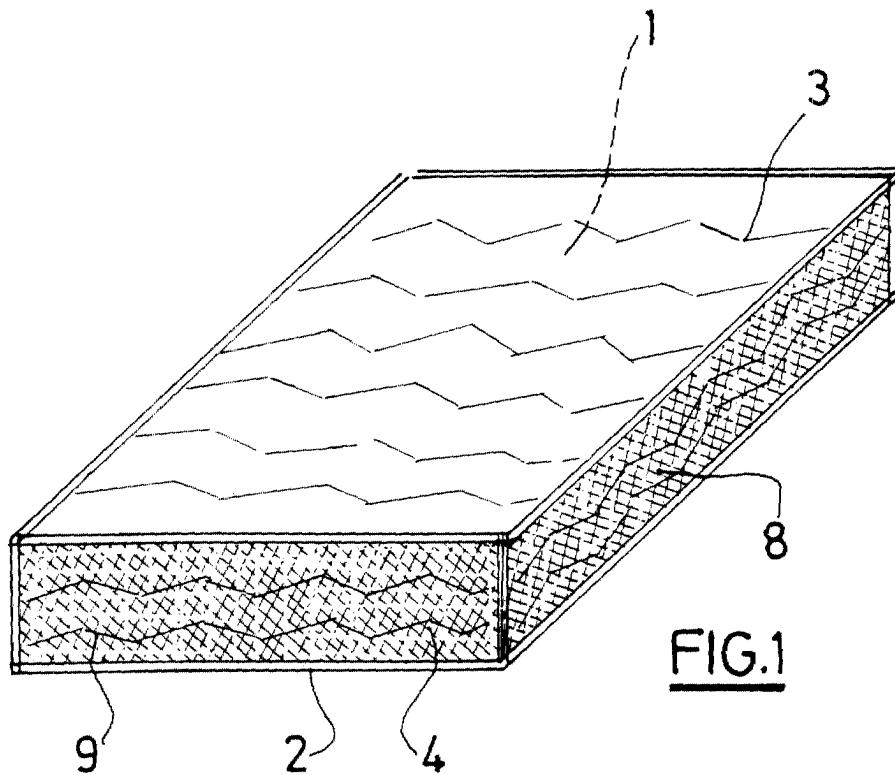


FIG.1

Description

[0001] La présente invention concerne un matelas, qui est une garniture de lit. On connaît des matelas à ressorts, des matelas en laine, des matelas en mousse, c'est-à-dire en matériau alvéolaire, notamment. Tous ces matelas sont pourvus d'une plate-bande latérale périphérique qui réunit les deux plateaux supérieur et inférieur des matelas.

[0002] On a déjà proposé de munir la plate-bande, le long de ses grands côtés, d'aérateurs de ventilation pour, sous l'action des mouvements du dormeur créant un effet de soufflet, dissiper la condensation interne des matelas provoquée par la sudation du dormeur. Il s'agit de petites grilles serties dans la plate-bande.

[0003] La demanderesse a cherché à s'affranchir de l'opération de sertissage des aérateurs, d'une part, et à optimiser l'aération des matelas afin d'améliorer encore les conditions hygiéniques, d'autre part.

[0004] A cet effet, l'invention concerne un matelas avec deux plateaux inférieur et supérieur réunis par une plate-bande latérale périphérique pourvue de moyens d'aération, caractérisé par le fait que la plate-bande, dans toute sa longueur périphérique et au moins sur une portion de sa hauteur, comporte un bandeau de tissu microporeux d'aération.

[0005] Ainsi, et grâce à l'invention, la ventilation du matelas s'effectue non pas en des zones discrètes, mais le long d'une zone continue sur tout le pourtour du matelas. De surcroît, il est beaucoup plus facile d'inclure un bandeau continu de tissu, voire toute la plate-bande en tissu microporeux, que de sertir des grilles d'aération dans la plate-bande.

[0006] Avantageusement, le bandeau microporeux d'aération est en tissu non tissé; il pourrait aussi être en jersey.

[0007] Dans la forme de réalisation préférée du matelas de l'invention, il est prévu, entre les deux plateaux, un bloc d'un matériau de rembourrage alvéolaire, avantageusement à cellules ouvertes. Dans ce cas, il peut, de surcroît, être ménagé au moins à la surface du bloc de rembourrage des canaux de confort et de ventilation, le tissu microporeux constituant toute la plate-bande qui assure alors sa fonction d'aération de façon parfaite et même unique pour un matelas en mousse.

[0008] L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description suivante de la forme de réalisation préférée du matelas, en référence au dessin annexé, sur lequel

- la figure 1 est une vue en perspective du matelas et
- la figure 2 est une vue en coupe transversale du matelas de la figure 1.

[0009] Le matelas représenté sur le dessin comporte ici un bloc sensiblement parallélépipédique d'un matériau de rembourrage alvéolaire 1, en l'espèce à cellules ouvertes, entre deux plateaux inférieur 2 et supérieur 3 et une plate-bande latérale périphérique 4 réunissant

les deux plateaux. Les plateaux 2, 3 sont en tissu. La plate-bande 4 est ici en tissu non tissé microporeux qui s'étend donc sur les deux grands côtés et les deux petits côtés et sur toute la hauteur, ou l'épaisseur, du matelas.

5 Aux deux surfaces 5, 6 du bloc de rembourrage 1 tournées vers les plateaux inférieur 2 et supérieur 3, respectivement, sont ménagés des canaux 7 de confort et de ventilation, ici parallèlement aux grands côtés 8 du matelas, qui débouchent sur les deux petits côtés 9, contre la plate-bande microporeuse 4, ce qui assure une très bonne aération de ce matelas en mousse.

[0010] On a décrit un matelas avec une plate-bande entièrement réalisée en tissu microporeux. On aurait pu prévoir que cette plate-bande ne soit qu'en partie en tissu microporeux, avec seulement un bandeau microporeux sur une partie de la largeur de la plate-bande, c'est-à-dire sur une partie de l'épaisseur du matelas.

[0011] Par ailleurs, on aurait pu ménager les canaux de confort et de ventilation parallèlement aux petits côtés du matelas, voire même, parallèlement aux quatre côtés. On aurait pu également envisager des canaux de confort et de ventilation en coeur du bloc de rembourrage.

25

Revendications

- 1.** Matelas avec deux plateaux inférieur (2) et supérieur (3) réunis par une plate-bande latérale périphérique (4) pourvue de moyens d'aération, caractérisé par le fait que la plate-bande (4), dans toute sa longueur périphérique et au moins sur une portion de sa hauteur, comporte un bandeau de tissu microporeux d'aération.
- 2.** Matelas selon la revendication 1, dans lequel le tissu microporeux s'étend sur toute la hauteur de la plate-bande (4).
- 3.** Matelas selon l'une des revendications 1 et 2, dans lequel le tissu microporeux d'aération (4) est non tissé.
- 4.** Matelas selon l'une des revendications 1 et 2, dans lequel le tissu microporeux d'aération est un jersey.
- 5.** Matelas selon l'une des revendications 1 à 4, dans lequel il est prévu, entre les deux plateaux (2, 3), un bloc (1) d'un matériau de rembourrage alvéolaire.
- 6.** Matelas selon la revendication 5, dans lequel le bloc (1) est en matériau alvéolaire à cellules ouvertes.
- 7.** Matelas selon les revendications 2 et 6, dans lequel des canaux de confort et de ventilation (7) sont ménagés à la surface (5, 6) du bloc de rembourrage (1).

8. Matelas selon l'une des revendications 2 et 6, dans lequel des canaux de confort et de ventilation sont ménagés en cœur du bloc de rembourrage (1).

5

10

15

20

25

30

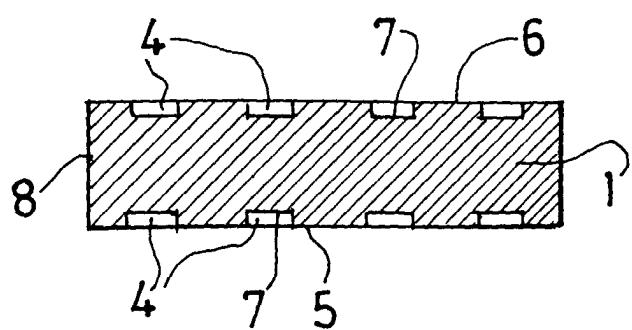
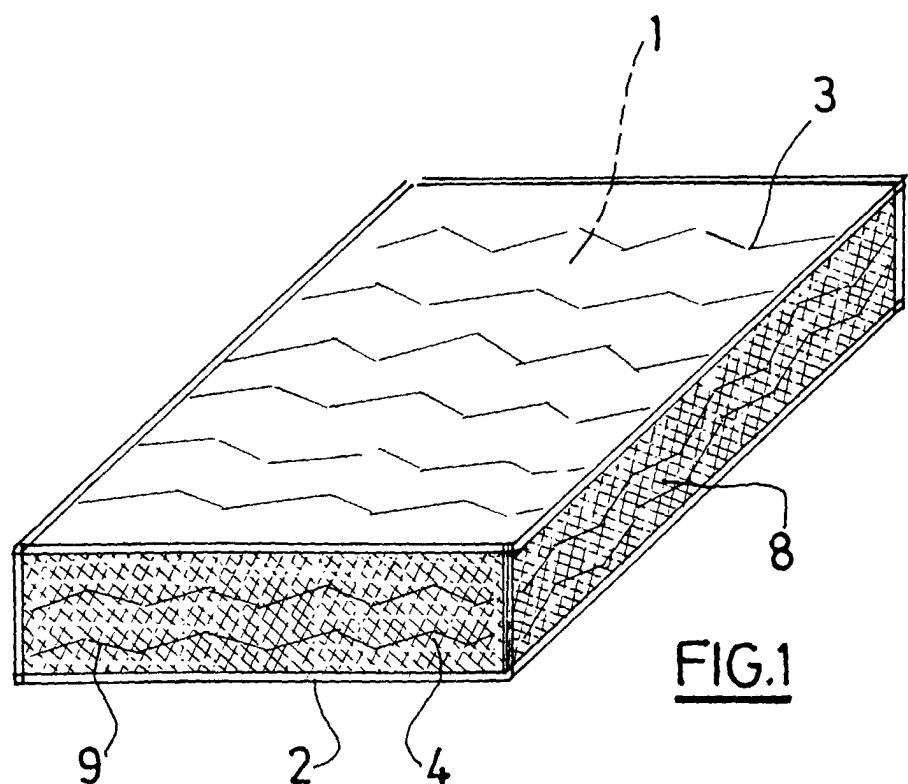
35

40

45

50

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 40 0081

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	DE 11 44 450 B (ANTON&SIGFRID ENDER) 28 février 1963 (1963-02-28) * le document en entier * ----	1-4, 7, 8	A47C27/00
A	US 4 520 517 A (AHLM LARS) 4 juin 1985 (1985-06-04) * le document en entier * ----	5, 6	
A	DE 297 17 879 U (TEXTILFORSCHUNGSSINSTITUT THUER) 27 novembre 1997 (1997-11-27) * le document en entier * ----	1-4	
A	FR 2 747 899 A (KESTREMOND MURIEL) 31 octobre 1997 (1997-10-31) * le document en entier * -----	1-4	
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)			A47C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	19 février 2001	Neillier, F	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 40 0081

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du.
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

19-02-2001

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
DE 1144450	B		AUCUN		
US 4520517	A	04-06-1985	SE	431715 B	27-02-1984
			CA	1200189 A	04-02-1986
			DE	3224804 A	31-03-1983
			DK	285482 A	22-03-1983
			FI	821863 A	22-03-1983
			FR	2513116 A	25-03-1983
			GB	2107580 A,B	05-05-1983
			NO	821776 A	22-03-1983
			SE	8105554 A	22-03-1983
DE 29717879	U	27-11-1997	AUCUN		
FR 2747899	A	31-10-1997	AUCUN		

EPO FORM 20460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No. 12/82